RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Le Gérant Signature
Eric LEBRUN

OFFICE NOTARIAL DE VIGNY

Société à Responsabilité Limité au capital de 40.000 euros
Siège social : Place d'Amboise, 1 Impasse des Cendres, 95450 VIGNY
RCS PONTOISE 909 892 150

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le DOUZE MARS
A VIGNY (95450) Place d'Amboise, 1 Impasse des Cendres
A 10H00 Heures

Les associés de la société OFFICE NOTARIAL DE VIGNY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, se sont réunis à la Place d'Amboise, 1 Impasse des Cendres, 95450 VIGNY, en Assemblée générale mixte.

SONT PRESENTS :

Monsieur Eric LEBRUN
Propriétaire de cent parts en pleine propriété,
Numérotées de 1 à 100 ci 100 parts

La SPFPL LENY
Propriétaire de trente-neuf mille neuf cents parts en pleine propriété,
Numérotées de 101 à 39.900 ci 39.900 parts

TOTAL égal aux 40.000 parts
Composant le capital social.

Le total des parts présentes ou représentées étant de 40.000 soit la totalité des parts émises par la Société, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Monsieur Eric LEBRUN, en qualité de gérant associé, présent accepte de présider l'Assemblée Générale.

Il est établi une feuille de présence qui est signée par les associés présents.

Le président de l'assemblée constate que tous les associés de la société sont présents, l'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérée.
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation aux associés ;
- La feuille de présence ;
- Les statuts de la société ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale par la gérance.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnait la validité de la convocation.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination de la SARL dénommée OFFICE NOTARIAL DE VIGNY, nouvelle dénomination 1740 NOTAIRES

- Modification consécutive de l'article 3 des statuts.

- Pouvoirs

Monsieur Eric LEBRUN, en qualité de gérant associé, donne lecture du rapport de gestion de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux vois la résolution ci-dessus figurant à l'ordre du jour.

Avant de procéder aux votes de la résolution figurant à l'ordre du jour, l'assemblée prend acte des déclarations des associés, selon lesquelles chacun d'eux s'est déclaré, être parfaitement informé des conséquences et impacts des projets de cessions sur lesquels l'assemblée doit statuer.

Chacun des associés s'est également déclaré être en mesure de voter sur la demande d'agrément en pleine conscience et libre de toute contrainte.

RESOLUTION

Première résolution

L'assemblée approuve le changement de dénomination de la société à responsabilité limitée dénommée OFFICE NOTARIAL DE VIGNY.

La nouvelle dénomination est : **1740 NOTAIRES**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

Article 3 : DENOMINATION

La société est dénommée **1740 NOTAIRES**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

[redacted]

La résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment à Monsieur Eric LEBRUN à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises.

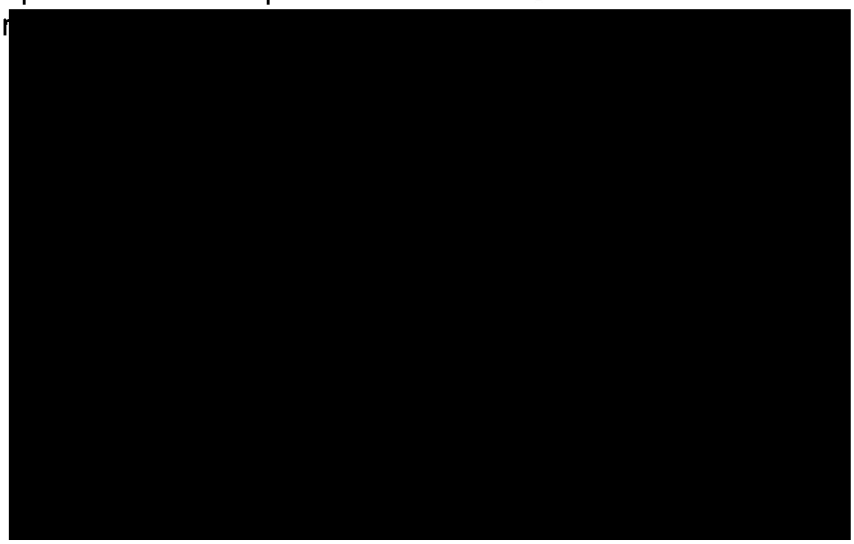
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 Heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibération

Le Gérant Signature

Eric LEBRUN





OFFICE NOTARIAL DE VIGNY
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : [redacted]
RCS PONTOISE 909 892 150

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 MARS 2025

Associé	Parts*	Voix	Mandataire	Signatures
Monsieur Eric LEBRUN [redacted]	100 PP	100		
La SPFPL LENY ***Représentée par Monsieur Eric LEBRUN*** [redacted]	39.900 PP	39.900	[redacted]	
TOTAL Sur les 40.000 parts composant le capital social	40.000 PP	40.000		

**PP = pleine propriété ; US = usufruit ; NP = nue-propriété*

Le Président de séance certifie exact la présente feuille de présence, faisant apparaître que les deux associés sont présents ou représentés, totalisant 40.000 parts sociales ayant droit de votre, et auxquelles sont attachées 40.000 voix

L[redacted]